

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

NOM COMMERCIAL : SenSci Activ Bed Bug Lure (appât pour punaises de lit)

DATE DE RÉVISION : 2 août 2016

DATE DE SUPPRESSION : 1er mai 2015

FABRICANT : Bed Bug Central

ADRESSE : 351 Lawrence Station Road
Lawrenceville, NJ, USA 08648

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24/7 : INFOTRAC 800-535-5053 Appel à frais virés international 352-323-3500

URGENCES SANITAIRES 24/7 : 800-222-1222 Centre national antipoison.

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS



SGH :

MOT DE SIGNAL SGH : Avertissement

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Le produit peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux.

LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

CODE DES MENTIONS DE DANGER :

Dangers

physiques

Aucun.

Risques pour la santé

H313, Peut être nocif par contact avec la peau.

H316, Cause une légère irritation de la peau.

H320, Provoque une irritation des yeux.

Risques pour

l'environnement

Aucun.

CODE DES CONSEILS DE PRUDENCE :

Général

P102, Conserver hors de portée des enfants. P103, Lire l'étiquette avant utilisation.

La prévention

P262 Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264, Se laver soigneusement après manipulation.

P270, Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de

ce produit. Réponse

P312, Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331, NE PAS faire vomir.

P340, Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. P352, Laver abondamment à l'eau et au savon.

Stockage

P403, Conserver dans un endroit bien ventilé.

P412, Ne pas exposer à des températures supérieures à > 61,7 °C/> 143 °F.

VOIES D'ADMINISTRATION : Contact avec les yeux, adsorption cutanée et inhalation.

CARCINOGENICITÉ : Aucune.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	NUMERO CAS	EINECS #	%	REACH Reg. #
Nonanal	124-19-6	204-688-5	Prop.	Non
Acide L-lactique	50-21-5	200-018-0	Prop.	Oui
1-octène-3-ol	3391-86-4	222-226-0	Prop.	Non
Huile de menthe verte	8008-79-5	283-656-2	Prop.	Non

Le numéro d'enregistrement REACH est le numéro EINECS plus le numéro CAS. Par exemple, le numéro d'enregistrement REACH de l'acide L-lactique est 200018050215. # est 200018050215.

SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

INHALATION : Pas de risque potentiel. Déplacer la personne à l'air frais sans risque d'exposition supplémentaire. Si la personne ne respire pas, appeler le 9-1-1, puis pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin dès que possible.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec de l'eau propre et tiède en soulevant les paupières supérieures et inférieures à faible pression pendant 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les cinq premières minutes et continuer à rincer les yeux. En l'absence de soulagement, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la zone concernée à l'eau claire pendant 15 à 20 minutes.

INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS INCITER AU VOMISSEMENT.** Baisser la tête lorsque la personne vomit afin de minimiser la pénétration dans la gorge et les poumons.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : Estimé à > 143°F (> 61,7 °C) en coupelle fermée pour un liquide pur, en attendant d'autres données.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LEL = NE %UEL = NE %

MÉTHODE D'EXTINCTION : Utiliser des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone et de la mousse.

RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION : En cas de combustion complète, ce matériau forme des oxydes de carbone.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Se tenir à l'écart du feu. Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet avec un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Isoler la zone et empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau.

Placer la lingette usagée dans un récipient fermé. Terminez le nettoyage de la zone avec de petites quantités d'eau et de savon.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

TEMPERATURE DE STOCKAGE : Prévoir un endroit frais et bien ventilé.

SENSIBILITÉ PARTICULIÈRE : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE. Appliquer les procédures de sécurité normales et une bonne hygiène personnelle. Se laver soigneusement après utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher du chewing-gum ou d'utiliser du tabac.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES YEUX : Non nécessaire car le produit est absorbé par la lingette.

PROTECTION DE LA PEAU : Pas de problème en général car le liquide est absorbé par la lingette.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Ne pose généralement pas de problème.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Pas nécessaire en général.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FORME PHYSIQUE : Liquide absorbé sur une lingette.

ODEUR : Odeur fruitée

POINT D'ÉCLAIR : Estimé à > 143 °F (> 61,7 °C)

COULEUR : Jaune clair.

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Non soluble.

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (eau=1) : < 1,0

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS A EVITER : Températures élevées > 143 °F (> 61,7 °C).

INCOMPATIBLES : Éviter les agents oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION : Le produit brûle et les produits de la combustion complète sont des oxydes de carbone.

SECTION 11 - TOXICOLOGIE

Le produit n'est pas toxique. Les principales voies d'exposition sont les yeux, la peau et l'ingestion.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

L'impact de ce produit sur l'environnement est très faible.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ce produit est un liquide, porter un EPI comme indiqué dans la section VIII. Éliminer conformément aux réglementations des agences réglementaires locales, nationales et fédérales.

SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

US DOT (terrestre) DESCRIPTION DU TRANSPORT : Non réglementé.

IATA (air) DESCRIPTION DU TRANSPORT : CARGO AIRCRAFT ONLY : Non réglementé.

OMI (eau) DESCRIPTION DU TRANSPORT : Non réglementé.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

STATUT OSHA : Combustible

STATUT TSCA : Aucun.

QUANTITÉ RELEVABLE AU CERCLA : Aucune.

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE : Aucune.

STATUT RCRA : Aucun.


SARA 311/312 NOTIFICATION DES DANGERS/RAPPORTSIMMEDIATE Y INCENDIE YPRESSION NRETARDÉ Y REACTIF N

SARA TITLE III : Aucun.

LIBÉRATION SOUDAIN DE LA

SECTION 302 EXTRÊMEMENT DANGEREUX :Aucun. **SECTION 311/312 CATÉGORIES DE****DANGER :** Aucune. **SECTION 313 PRODUITS****CHIMIQUES TOXIQUES :** Aucun.**DROIT DE SAVOIR :** Tous les produits sont répertoriés dans les États du New Jersey et de Pennsylvanie.**LES INGRÉDIENTS SONT RÉPERTORIÉS :** AICS, CI, DSL, ECL, ENC, EU, PICCS, SWISS, UK, USA

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE :

WHMIS :  Matière inflammable et combustible**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS/APPROBATIONS**Système d'identification des matières dangereuses
(HMIS) de la National Fire Protection Association
(NFPA)

NFPA		HMIS	
	0 Le moins		
2 Santé	1 Léger	2	Santé
2 Inflammabilité	2 Modéré	2	Inflammabilité
			é
0 Instabilité	3 Haut	0	Réactivité
	4 Sévère	D	EPI

MOTIF DE L'ÉMISSION : L'étiquette SGH a été modifiée pour devenir une mise en garde.**DATE D'APPROBATION :** 3 août 2016**PRÉPARÉ PAR :** Dennis Belau**REVUE PAR :** Jeff WhiteDBelau@comcast.net**ABBREVIATIONS :**

CAS	#Chemical Abstract Service Number	EINECS	Inventaire européen des produits chimiques existants.
			Vente de produits chimiques commerciaux
	Échelle		de température
°C	Celsius	°F	Fahrenheit
Prop.	protection		Propriétaire PEPÉquipement de individuelle TLVValeur limite d'expositionTWATMoyenne pondérée temps
	dans le		court terme PELLimite d'exposition admissible travailNIOSH Institut national de sécurité et de santé
STEL	limite d'exposition à		travailNIOSH Institut national de sécurité et de santé
OSHA	sécurité et santé au		travailNIOSH Institut national de sécurité et de santé
NFPA	National Fire Protection Agency		WHMISWorkplace Hazardous Materials Information System (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)
NTP	National		Toxicology ProgramIARCInt . Centre de Conservation Recovery Toxic Substance
	recherche sur le cancer RCRAResource Control Act		
	ACT	EC50	Dose efficace
LC50	Concentration létale par inhalation	LD50	Dose létale
CAS	Chemical		Abstract Service Number
	Lowerexplosive limit UEUpper Data Available		explosive limitNDANo
≥	Supérieur ou égal à		CNSCystème nerveux central
CI	Chine		DSL Canada
	ECLListe		coréenne des produits chimiques
	existantsEECCommission économique européenne		des produits chimiques existants et
	ENCSListe japonaise		des produits chimiques existants et
	nouveaux		européenne MAC Pays-Bas
UE	Union		européenne MAC Pays-Bas
MAK	Allemagne		MITI Japon
PICCS			PhilippinesSWISS Giftliste 1
UK	Royaume-Uni		VOCTeneur
	USA		
	tats-Unis		
	organique volatile		

American Conference of Government Industrial Hygienists
SARASuperfund Amendments and Reauthorization Act (loi
sur les amendements et la réautorisation du superfonds)
AICSAInventaire australien des substances
chimiques IARCInternational Agency for
Research on Cancer (Centre international de
recherche sur le cancer)
Liste des substances chimiques toxiques réglementées par la loi de 1086 sur le contrôle des substances
chimiques toxiques de Taïwan

Clause de non-responsabilité : Les informations ci-dessus sont censées être exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Toutefois, nous ne donnons aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer si les informations conviennent à leurs besoins particuliers. Bed Bug Central ne peut en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers, d'un manque à gagner ou de tout autre dommage spécial, indirect, accessoire, consécutif ou exemplaire, même si la société a été informée de la possibilité de tels dommages.